



Le 10 août 2022

**Par SDÉ et courriel**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : (514) 289-2211, poste 4683  
Télec. : (514) 289-2007  
[Tremblay.jean-olivier@hydroquebec.com](mailto:Tremblay.jean-olivier@hydroquebec.com)

OBJET : Demande de révision de la décision de l'AQCIE et du CIFQ de la décision D-2022-061 rectifiée par la décision D-2022-079  
**Dossier R-4195-2022**  
Demande de révision partielle de la décision D-2022-061 (RNCREQ)  
**Dossier R-4196-2022**  
Demande de révision partielle de la décision D-2022-061 (ROEEÉ)  
**Dossier R-4197-2022**  
Décision du dossier R-4169-2021 Phase 1  
Nos dossiers : LGT07013 (LGT07014 et LGT07015)

---

Chère consœur,

Nous donnons suite à la lettre de la Régie du 26 juillet dernier relativement aux dossiers mentionnés en objet.

Après avoir pris connaissance des disponibilités exprimées par les participants et après discussions avec les procureurs d'Énergir, nous vous informons qu'Hydro-Québec et Énergir seraient toutes deux disponibles pour la tenue de l'audience dans la semaine du 24 octobre 2022, de même que dans les mois de novembre et décembre 2022.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

c.c. Me Sylvain Lanoix, procureur pour AQCIE-CIFQ  
Me Jocelyn Ouellette, procureur pour RNCREQ  
Me Franklin Gertler, procureur pour ROEEÉ  
Me Hugo-Sigouin-Plasse, procureur pour Énergir